



BELOR

PROCES-VERBAL RAPPORT N° 003552

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle :/...../.....	Rapport précédent : PA / Absent /.....	Compteur Distributeur n°:	Index : Index :
--------------------------------------	---	------------------------------------	--------------------------------

Renseignements Belor

Agent visiteur :	Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
Appareils de mesures utilisés : N° MME/ MME	Affilié : Néant /

Renseignements d'identification

Propriétaire / adresse :
Adresse de l'installation :
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement/ toiture / autres :
Installateur / adresse :
TVA / N° CI de l'installateur :

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : <input checked="" type="checkbox"/> Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E <input type="checkbox"/> Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E <input type="checkbox"/> Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant l'art.276 du R.G.I.E <input type="checkbox"/> Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art.276 bis du R.G.I.E

Type d'installation : <input type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Extension/Modification <input type="checkbox"/> Temporaire/Chantier <input type="checkbox"/> Existante <input type="checkbox"/> Panneaux photovoltaïques art.235

Caractéristiques techniques (voir en attachements) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants

Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date :
--

Description générale : Compteur certificat vert : N° / Index : KWh / Puissance Total: kVA
Branchemet : Tension nominale : V / Protection générale : PC : kA / Existante : A – Prévue : A
Colonne d'alimentation du tableau principal : X mm ² / Différentiel général : A / mA / type : A - AC
Nombre de tableaux : / Nombre de circuits terminaux : / Type d'électrode de terre : boucle – piquets

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : Ω	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Valeur du niveau d'isolement général : MΩ	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle du matériel mobile :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :	Conforme / Non-Conforme / Remarque N°
Contrôle visuel sous tension : <input type="checkbox"/> Pas applicable car hors tension	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle du bouton test des différentiels :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec. :	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Infraction(s) :

Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Remarque N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°
Conforme / Non-Conforme / Infraction N°

Conclusion : Placement du Tag BELOR

<input type="checkbox"/> L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le
- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.
<input type="checkbox"/> L'installation électrique <u>existante</u> n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso

Cachet de l'agent visiteur

Nom du demandeur

Visa du Distributeur

Date :

Rapport n° :

Agent visiteur : Olivier Falise

Vu l'agent à la date ci-dessus

Date :

Signature :

MOD_TE301-Ed.04F_20081020

TVA BE0888.990.449 • DEXIA 068-2473048-60



BELOR

BELOR a.s.b.l.
ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ
www.belor.be – info@belor.be

Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010 45 41 06 – Fax : 010 45 41 16

**B
E
LAC**
Accréditation
N°.355-INSP

PROCES-VERBAL RAPPORT N° 003552

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION DOMESTIQUE

Date du contrôle :/...../.....	Rapport précédent : PA / Scellé Belor : Placé / Non placé	Compteur Distributeur n°.....	Index :.....
--------------------------------------	--	----------------------------------	--------------

Renseignements Belor

Agent visiteur :.....	Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 /
Appareils de mesures utilisés : N° MME..... / MME.....	Affilié : Néant /

Renseignements d'identification

Propriétaire / adresse :.....
Adresse de l'installation :.....
Type de locaux compris dans l'installation : maison / appartement..... / toiture / autres :.....
Installateur / adresse :.....
TVA / N° CI de l'installateur :..... / Code EAN :.....

Type de contrôle (voir l'ordre de service) : <input type="checkbox"/> Examen de conformité avant mise en service suivant l'art. 270 du R.G.I.E <input type="checkbox"/> Visite de contrôle périodique suivant l'art. 271 du R.G.I.E <input type="checkbox"/> Visite de contrôle avant tout renforcement de compteur suivant l'art.276 du R.G.I.E <input type="checkbox"/> Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation suivant l'art.276 bis du R.G.I.E

Type d'installation : <input type="checkbox"/> Nouvelle <input type="checkbox"/> Extension/Modification <input type="checkbox"/> Temporaire/Chantier <input type="checkbox"/> Existante <input type="checkbox"/> Panneaux photovoltaïques art.235
--

Caractéristiques techniques (voir en attachements) : schémas électriques / documents des fabricants / attestations des fabricants
--

Début des travaux : Fondations avant / après 1.10.1981 / Installation électrique avant / après 1.10.1981, date :.....
--

Description générale : Compteur certificat vert : N°..... / Index :..... kWh / Puissance Total:..... kVA Branchement : Tension nominale :..... V / Protection générale : PC :..... kA / Existante :..... A – Prévue :..... A Colonne d'alimentation du tableau principal :..... X..... mm ² / Différentiel général : A / mA / type : A - AC Nombre de tableaux :..... / Nombre de circuits terminaux :..... / Type d'électrode de terre : boucle – piquets

Contrôle par mesures

Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre :..... Ω	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Valeur du niveau d'isolement général :..... MΩ	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

Contrôle visuel hors tension

Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle du repérage / identification des circuits et des conducteurs DC - AC :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle du matériel fixe ou à poste fixe :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle du matériel mobile :.....	Conforme / Non-Conforme / Remarque N°...
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

Contrôle visuel sous tension : <input type="checkbox"/> Pas applicable car hors tension
--

Contrôle du bouton test des différentiels :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...
Contrôle PV que le système automatique de sectionnement est actif < 5 sec. :.....	Conforme / Non-Conforme / Infraction N°...

Infraction(s) :.....
.....

Remarque(s) :.....
.....

Conclusion : <input type="checkbox"/> Placement du Tag BELOR
<input type="checkbox"/> L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques (R.G.I.E.)
- Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur avant le.....
- Des mesures adéquates ont été prises par l'organisme de contrôle agréé pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage.
- Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'organisme agréé.

<input type="checkbox"/> L'installation électrique <u>existante</u> n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. - Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le..... ou après 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Obligations, Consignes de sécurité et Interdictions - Assurance Qualité, Code Ethique et Confidentialité: Voir verso
Cachet de l'agent visiteur
Nom du demandeur
Vu l'agent à la date ci-dessus
Visa du Distributeur
Date :.....

BELOR a.s.b.l.

Date :.....

Rapport n°:.....

MOD_E6.04F_20081020

TVA BE0888.990.449 • DEXIA 068-2473048-60

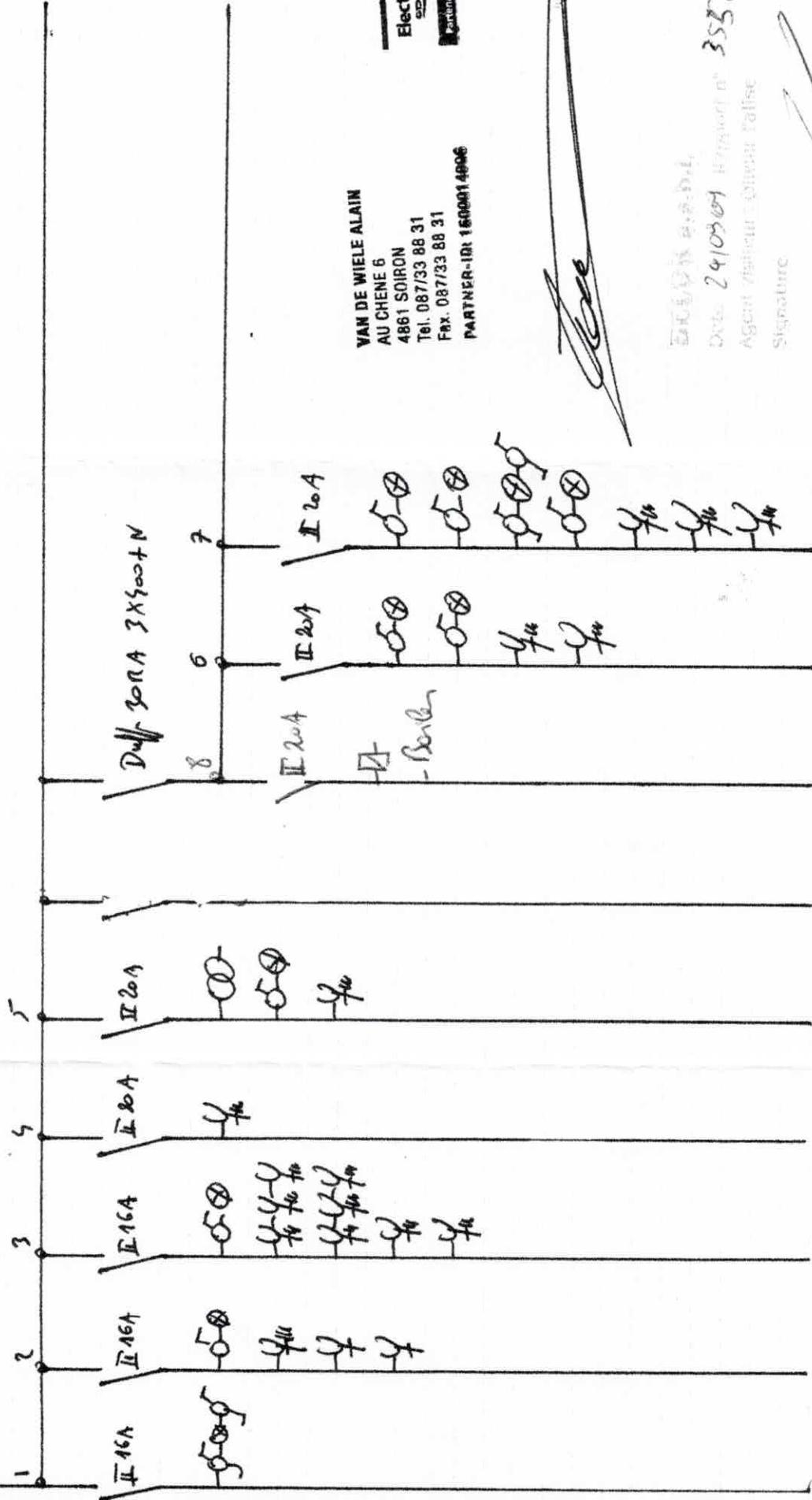
Signature

Lamberts

van Coopmans 106 1° étage
9800 Venlo

VPU 3 4x10

Diff 300mA 3X400V+N



KW

Electrabel
Partenaire agréé

VAN DE WIELE ALAIN
AU CHENE 6
4861 SOIRON
Tel. 087/33 88 31
Fax. 087/33 88 31
PARTNER-ID: 1600014996

Electrabel
Partenaire agréé
Date: 24/03/04
Agent distributeur: Générale Faise
Signature:

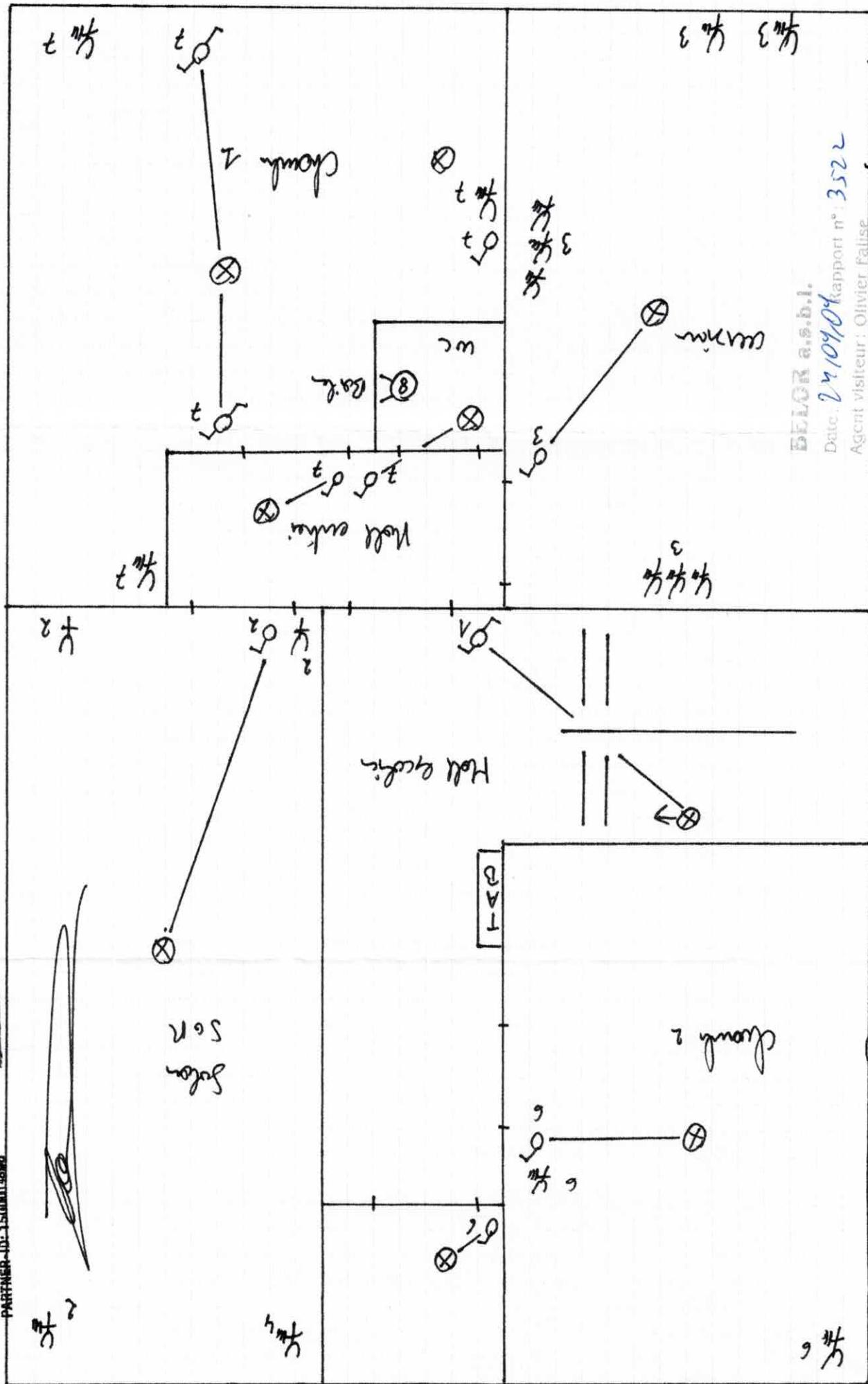
Signature:

IVAN DE WIELE ALAIN
AU CHENE 6
4861 SOIRON
Tel. 087/33 88 31
Fax. 087/33 88 31
PARTNER-ID: 1500014995

Electrabel
soit sur
Partenaire agréé

Mr Constant

rue des hautes 106 r'chay
9800 Verviers



DEMANDE à.B.H.L.

Date : 27/09/04 Rapport n° 3522

Agent visiteur : Olivier Fallais

Signature